

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain mises en place à Décines Charpieu, les partenaires du contrat de ville souhaitent lancer plusieurs actions sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Décines Charpieu pour lesquelles la Communauté urbaine pourrait être sollicitée.

Elles concernent le programme d'intervention 1999, l'évaluation du contrat de ville, la construction de locaux associatifs dans le quartier du Prainet et l'aménagement de terrains de proximité dans les quartiers de Bonneveau et des Sablons.

Programme d'intervention 1999 -

Ce programme, financé chaque année par les partenaires du contrat de ville afin d'adapter les réalisations du projet urbain du Prainet aux demandes des habitants et de préserver un niveau de qualité constant, s'élèverait à 250 000 F TTC en 1999.

Les travaux concerneraient, notamment :

- l'élargissement de l'accès aux n° 6 et 6 bis, rue Salvador Allende, à la demande des habitants,
- la reprise des revêtements stabilisés vers le centre Marillat, la place des Pins, la placette vers la Villeurbannaise ainsi que devant le centre commercial,
- la reprise partielle du terrain de football et la mise en oeuvre de revêtement en ghorr, à la demande des jeunes du quartier.

Le financement pourrait être le suivant :

- Etat	90 600 F
- communauté urbaine de Lyon	58 400 F
- Commune	101 000 F

Evaluation du contrat de ville -

Le contrat de ville 1994-1999 s'achevant cette année, une démarche d'évaluation, conduite par le bureau d'études Trajectoires, a été lancée afin de dresser un bilan des actions et permettre de définir les orientations pour le prochain contrat.

Le coût de cette étude-diagnostic-orientations s'élève à 195 975 F TTC.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Etat	54 000 F
- communauté urbaine de Lyon	54 000 F
- Commune	87 975 F

Construction de locaux associatifs dans le quartier du Prainet -

La commune de Décines Charpieu a prévu la réalisation de locaux associatifs dans le quartier du Prainet pour un montant de 3 316 749,50 F HT, soit 4 000 000 F TTC.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- URBAN	1 000 000 F
- Etat	960 000 F
- Conseil général	800 000 F
- communauté urbaine de Lyon	620 000 F
- Commune	620 000 F

Aménagement de terrains de proximité dans les quartiers de Bonneveau et des Sablons -

En concertation avec des associations et des groupes d'habitants des quartiers de Bonneveau et des Sablons, une réflexion a été conduite sur l'aménagement des terrains vagues situés dans chacun de ces quartiers, pour en faire de véritables terrains de proximité.

A l'issue de ces rencontres, trois axes majeurs ont été définis dans chacun des terrains :

- un espace visant plutôt un public d'adolescents et d'adultes,
- un espace de rencontres, d'échanges et de convivialité, avec des aménagements paysagers (arbres, arbustes) et du mobilier urbain (bancs, corbeilles),
- un espace de jeux pour la petite enfance.

Le coût prévisionnel de l'aménagement de ces deux terrains est évalué à 2 600 000 F TTC.

Le plan prévisionnel de financement pourrait être le suivant :

- Etat	300 000 F
- Conseil régional	300 000 F
- Conseil général	400 000 F
- communauté urbaine de Lyon	900 000 F
- Commune	700 000 F

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement, à la commune de Décines Charpieu, d'une participation financière de :

- a) - 58 400 F nets de taxes pour la réalisation du programme d'intervention 1999,
- b) - 54 000 F nets de taxes pour l'évaluation du contrat de ville,
- c) - 620 000 F nets de taxes pour la construction de locaux associatifs dans le quartier du Prainet,
- d) - 900 000 F nets de taxes pour l'aménagement de deux terrains de proximité dans les quartiers de Bonneveau et Sablons.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions afférentes.

3° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2000 et suivants - comptes 657 540 - fonction 824 - opération 0048, pour les trois fonds de concours - compte 657 340 - fonction 824 pour la participation à l'évaluation du contrat de ville.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,

pour le président,